

RÉUNION DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 16 décembre à 10 heures 06 dans la salle Max Lejeune de l'Hôtel des Feuillants située 53 rue de la République à Amiens, sous la présidence de Mme Christelle HIVER, Présidente du Conseil départemental par intérim.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Valérie DEVAUX

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Pascal BOHIN, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique ÉVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, M. Stéphane HAUSSOULIER, Mme Josiane HÉROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDÉ, Mme Valérie KUMM, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST

EXCUSÉ : M. René LOGNON

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance.

Mme la Présidente salue les membres de l'Assemblée ainsi que les anciens Conseillers généraux et départementaux présents dans l'assistance.

Mme la Présidente précise que la séance est retransmise en direct sur les réseaux sociaux et le site Internet du Département.

Il est procédé au vote à main levée du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024, adressé au préalable aux élus de l'Assemblée départementale, et affiché à l'entrée de la salle, qui est approuvé à l'unanimité.

Avant l'examen des rapports, Mme la Présidente exprime sa solidarité au département de Mayotte, aujourd'hui lourdement sinistré après le passage du cyclone Chido. Elle suggère qu'une aide exceptionnelle soit apportée à la population mahoraise, à l'instar de ce que les membres de l'Assemblée s'appêtent à accorder ce jour à la population espagnole, frappée en octobre par des inondations dévastatrices.

Mme la Présidente exprime l'honneur qui est le sien de présider cette session et remercie des membres de l'Assemblée des marques de sympathie qui lui ont été témoignées. Elle précise assurer également la présidence par intérim du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Somme (SDIS 80). À cette occasion, elle salue le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur du SDIS 80, dont elle annonce la prochaine mutation au SDIS du Pas-de-Calais et le félicite pour cette promotion (*Applaudissements dans la salle*).

Mme la Présidente rappelle que M. Olivier JARDÉ et Mmes Isabelle de WAZIERS et Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT ont démissionné de leurs fonctions de vice-président(e). Elle précise qu'une délégation de fonctions et de signature a été accordée à Mme Sabine CARTON dans les domaines de l'enfance, la famille et la santé.

Mme la Présidente indique qu'une perquisition a été menée dans les locaux de l'administration départementale, jeudi 12 décembre 2024, par la section de recherche de la gendarmerie d'Amiens qui est intervenue dans le cadre d'une procédure ouverte contre X pour délit de favoritisme. Elle affirme que le Département collabore activement avec la brigade en charge de cette enquête qui suit son cours.

Dans le contexte perturbé des dernières semaines, Mme la Présidente dit avoir une pensée pour les agents départementaux et remercie M. Boris COURBARON, Directeur général des services ainsi que M. Julien WOCHOL, Directeur de cabinet et les membres de celui-ci.

Elle affirme que, malgré le contexte local difficile, l'Assemblée départementale est au travail et doit également prendre en compte les turbulences nationales qui bousculent le calendrier institutionnel et rendent la définition du budget de la collectivité particulièrement complexe.

Avant de céder la parole aux présidents de groupe, Mme la Présidente précise que le calendrier institutionnel sera arrêté et communiqué après la séance extraordinaire du 23 décembre prochain et que, dans cette attente, la séance consacrée au Débat d'orientations budgétaires (DOB) est d'ores et déjà fixée au lundi 3 février 2025.

M. TONOLLI donne lecture d'un discours au nom du groupe « Avenir solidaire et durable ». *(L'intégralité de l'intervention figure en annexe au présent procès-verbal).*

M. FAUVET donne lecture d'un discours au nom du groupe « La Somme en commun ». *(L'intégralité de l'intervention figure en annexe au présent procès-verbal).*

Désirant faire fi des événements des semaines passées, M. BEUVAIN dit vouloir continuer à agir pour le bien du Département et de ses habitants. Il réaffirme la volonté des membres du groupe « Gauche démocrate républicaine » de se consacrer pleinement à la définition des politiques départementales afin d'apporter les réponses aux attentes de ces derniers. Considérant que l'État a programmé la fin des Départements, M. BEUVAIN estime qu'il convient d'affirmer avec fermeté les exigences de la collectivité. Il invite Mme la Présidente à exprimer à l'État les attentes du Département afin d'obtenir les moyens financiers indispensables pour exercer les compétences qui lui sont régulièrement déléguées par l'État sans compensation financière. Il souhaite qu'une discussion constructive avec les Vice-présidents soit maintenue pour l'avenir comme elle l'a été au cours des mois passés dans de nombreux domaines qu'il liste. Enfin, il annonce qu'une nouvelle proposition de son groupe sera présentée dans le cadre de la séance consacrée au DOB et exprime le vœu qu'elle soit adoptée par les membres de

l'Assemblée, comme l'a notamment été la proposition de mutuelle solidaire départementale, également proposée par son groupe.

Au nom du groupe « Unis pour la Somme », Mme DELÉTRÉ exprime, tout d'abord, sa solidarité envers les Mahorais, « frappés ce week-end par un événement météorologique qui a semé le chaos dans le département le plus pauvre de France ». Elle affirme, ensuite, que les élus du groupe partagent l'exigence de transparence et d'intégrité, deux valeurs qui, selon elle, sont essentielles à la démocratie et à la confiance des citoyens et doivent guider l'action publique et les engagements respectifs des élus. Évoquant la motion proposée par les groupes de l'opposition aux fins d'adoption de la charte « Anticor », Mme DELÉTRÉ souligne que des mesures concrètes et efficaces ont d'ores et déjà été mises en place dans la collectivité. Elle salue, par ailleurs, la décision prise par Stéphane HAUSSOULIER et invite les membres de l'opposition à laisser la justice faire son travail jusqu'au terme de la procédure d'appel. Enfin, évoquant le contexte social et économique inquiétant, Mme DELÉTRÉ confirme la volonté et le devoir de la majorité départementale de demeurer concentrer sur l'action à mener en 2025 en faveur des personnes les plus fragiles.

En réponse aux interventions précédentes, Mme la Présidente partage, tout d'abord, les propos de M. BEUVAIN qui demande que la voix de la collectivité départementale soit entendue et défendue auprès de l'État. Elle confirme la menace qui pèse sur les finances du Département si l'État persiste à ne pas accorder les moyens nécessaires à l'action départementale, guidée, selon elle, par deux impératifs : la proximité et les solidarités.

Dans le contexte actuel de fermetures d'entreprises en augmentation, rappelé par Mme DELÉTRÉ, Mme la Présidente confirme la nécessité de définir collectivement les orientations budgétaires qui permettront de construire un budget primitif à la hauteur des défis qui s'annoncent. Elle considère qu'il convient notamment de renforcer l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi et, s'adressant à M. FAUVET, elle souligne le bilan positif de l'expérimentation relative à l'accompagnement rénové des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA). Elle confirme que la problématique de l'aide sociale à l'enfance (ASE) est prise en compte par l'ensemble des élus, comme en témoigne la mission d'information et d'évaluation dont l'adoption est proposée ce jour.

Quant à la demande formulée dans son propos introductif par M. FAUVET qui suggère que la présidence de la commission des finances soit confiée à un élu de l'opposition, Mme la Présidente souligne le caractère paradoxal d'une telle suggestion qui intervient plusieurs mois après les démissions des mêmes élus aux fonctions de vice-président(e) qu'ils assuraient au sein des commissions. Elle conclut son propos en témoignant toute sa confiance à Isabelle de WAZIERS, présidente de la commission des finances.

Enfin, au-delà des méandres judiciaires et politiques dont les Samariens et les agents ont été témoins, Mme la Présidente confirme la nécessité pour l'ensemble des élus réunis au sein de l'Assemblée de définir un « cap clair » dans le cadre du prochain DOB. Elle veut rassurer les agents, leur témoigner sa confiance et leur souhaite beaucoup de courage pour l'année 2025 qui s'annonce « budgétairement difficile ».

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. LOGNON pour M. BEUVAIN ; Mme KUMM pour M. BOULOGNE.

En sa qualité de secrétaire de séance, Mme DEVAUX annonce l'examen en fin de session d'une motion et de deux vœux.

Mme la Présidente invite les membres de l'Assemblée à prendre connaissance du tableau relatif aux risques de conflits d'intérêts identifiés dans les rapports examinés, et à s'y référer au cours de la séance.

24.1.24 OPÉRATIONS FINANCIÈRES – RECTIFICATION CRÉANCES ÉTEINTES 2024 – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

24.1.25 OPÉRATIONS FINANCIÈRES – OUVERTURE DE CRÉDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2025 – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Mme ERCAN indique que les incertitudes budgétaires actuelles inquiètent les partenaires du Département qui ont besoin des financements publics pour maintenir leur activité. Par ailleurs, elle interroge sur les raisons justifiant la non-reconduction de certains contrats à durée déterminée (CDD) d'agents départementaux. Enfin, Mme ERCAN demande si les dispositifs départementaux adoptés dans le cadre de la politique territoriale seront maintenus au cours du premier trimestre 2025.

Évoquant le contexte difficile dans lequel le budget national est préparé, M. FAUVET considère que l'effort budgétaire attendu des Départements sera probablement moins important que ce que l'État envisageait initialement. Face aux incertitudes en découlant, et à l'impossibilité actuelle de déterminer l'ampleur des économies à réaliser, il suggère que les décisions ne soient pas prises hâtivement en matière de non-renouvellement de contrats des agents et que certains dispositifs départementaux qui s'appuient notamment sur des structures associatives ne soient pas suspendus prématurément.

Tout en partageant les précédents propos concernant l'incertitude budgétaire actuelle, Mme la Présidente précise la portée de la proposition débattue et affirme qu'il s'agit de suspendre temporairement les dispositifs départementaux afin de ne pas prendre d'engagements, aujourd'hui, qui fragiliseraient, demain et pour les années à venir, l'équilibre du budget départemental lorsque les décisions nationales s'imposeront au Département. Mme la Présidente considère que si la prudence s'impose, elle ne fait pas obstacle au dépôt des demandes de subvention par les structures et à leur instruction par les services du Département.

Mme la Présidente annonce que la future politique territoriale, dont la définition est en cours, sera présentée et débattue dans le cadre du DOB.

M. SOMON rappelle que l'adoption de la loi spéciale et du projet de loi de finances est soumise au respect de délais imposés par la navette parlementaire ce qui laisse présager un premier trimestre budgétaire incertain, d'une part et que l'approbation du projet de loi de finances conditionne le versement des subventions par l'État, d'autre part. Il insiste sur le lien à établir entre la complexité de la situation actuelle et la censure du précédent gouvernement, de nombreuses entreprises étant de ce fait, contraintes par manque de visibilité, de suspendre leurs investissements et les recrutements. Il évoque également les difficultés financières que vont subir les agriculteurs, en raison de la suspension du versement des aides, tout ceci découlant, selon lui, du vote de la censure. Enfin, M. SOMON exprime son désaccord face à l'entrée en vigueur ces derniers mois de certains décrets, et évoque notamment l'extension de la prime Ségur qui, selon lui, met en grande difficulté financière certaines structures associatives qui se tourneront probablement vers le Département afin d'obtenir l'aide dont elles ont besoin pour assumer cette charge financière supplémentaire.

Soulignant la mauvaise foi de M. SOMON, M. TONOLLI estime quant à lui que la censure offre au Département un sursis dans la recherche d'économies. Il rappelle que l'Assemblée sera confrontée à une difficulté importante lors de l'examen du DOB dans la mesure où, en février, le budget national ne sera vraisemblablement pas encore voté. M. TONOLLI invite donc à la prudence dans le cadre des prochains arbitrages, car, souligne-t-il, le prochain projet de loi de finances pourrait peser moins lourdement sur les finances des collectivités, leur

permettant ainsi de disposer d'une marge de manœuvre plus importante que ce qui était initialement annoncé.

En réponse aux propos de M. TONOLLI, Mme la Présidente rappelle que le budget pourra être rééquilibré en cours d'année, en fonction des recettes et dépenses établies ou non prises en compte lors de l'élaboration du budget primitif.

En réponse à M. TONOLLI, M. SOMON réfute toute mauvaise foi et rappelle que l'intervention du Sénat a permis de réduire l'effort budgétaire demandé aux collectivités territoriales de 5 à 2 milliards d'euros. Il ajoute à l'adresse de M. TONOLLI que les gouvernements qui se sont succédés entre 2014 et 2018 ont réalisé une économie d'environ 11,3 milliards d'euros au détriment des collectivités, entraînant pour le Département une perte cumulée de recettes sur cette période de près de 80 millions d'euros.

M. BEUVAIN livre son appréciation au sujet du vote de la censure et fait notamment remarquer qu'elle est constitutionnelle.

Mme la Présidente clôt les débats relatifs à la politique nationale.

En réponse aux interrogations partagées par Mme ERCAN et M. FAUVET concernant la non-reconduction de contrats à durée déterminée d'agents départementaux, Mme la Présidente précise qu'en cette fin d'année, cela concerne deux agents, et invite les élus à se rapprocher, si besoin, du Directeur général des services pour obtenir des précisions complémentaires. Elle souligne néanmoins le caractère habituel de la non-reconduction de certains CDD au cours de l'année qui coïncide notamment avec l'achèvement de mission qu'il n'est pas nécessaire de poursuivre.

Au-delà des difficultés qui ont été rappelées et des contraintes financières qui vont peser sur le Département, M. STOTER appelle à la vigilance dans les choix qui seront arrêtés et invite les membres de l'Assemblée à un échange constructif dans l'intérêt des Samariennes et Samariens.

Mme la Présidente confirme cette nécessité.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

24.1.26 PILOTAGE ET MOYENS (MISSION 2) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

24.1.27 DIVERSES MESURES RESSOURCES HUMAINES (MISSION 1) – Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées

Mme la Présidente présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

24.1.28 RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE LA COLLECTIVITE AU 31 DÉCEMBRE 2023 – Mme Christelle HIVER, rapporteure, prise d'acte

Mme la Présidente présente le rapport examiné.

Tout en soulignant l'intérêt du rapport social unique, qu'il juge très complet, M. STOTER déplore, néanmoins, la charge de travail imposée aux agents, notamment dans les petites communes, pour une utilité sur laquelle il se montre dubitatif.

Mme la Présidente partage la remarque de M. STOTER, mais rappelle qu'il s'agit d'une obligation réglementaire.

L'Assemblée prend acte du rapport social unique de la collectivité au 31 décembre 2023.

24.1.29 RAPPORT ANNUEL SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – Mme Christelle HIVER, rapporteure, prise d'acte

Mme la Présidente présente le rapport examiné.

M. TONOLLI constate que le personnel départemental est composé majoritairement de femmes et que 95% des emplois occupés en temps partiel le sont également par des femmes, ce qui, selon lui, constitue la raison principale de la différence de salaire entre femmes et hommes dans la fonction publique.

Mme la Présidente rappelle qu'il convient de veiller au respect de l'égalité d'évolution de carrière entre les femmes et les hommes, indépendamment de l'occupation à temps partiel des emplois.

M. FAUVET renouvelle la question concernant l'extension du bénéfice de la Prime Ségur au personnel assurant des missions administratives. Il s'interroge, par ailleurs, sur les 200 postes non pourvus au sein du Département, et souhaite obtenir un état des lieux précis de la situation.

Mme QUIQUEMPOIS souligne la mention « Fiers d'être Samariens » sur le projet de carte de vœux du Département, et regrette que l'égalité entre les femmes et les hommes ne s'y traduise pas.

En réponse à M. FAUVET, Mme la Présidente explique que le tableau des effectifs fait actuellement l'objet d'une actualisation visant à supprimer les postes non pourvus et non ouverts à la vacance depuis plusieurs années, ce qui fera l'objet d'une présentation auprès des membres du Comité Social Territorial (CST) qui se tiendra en début d'année 2025. Mme la Présidente précise également que parmi les postes évoqués figurent ceux pour lesquelles l'administration est confrontée à des difficultés de recrutement dans certains secteurs. Enfin, elle informe les membres de l'Assemblée de la tenue, ce 17 décembre, d'une réunion avec les organisations syndicales et le Directeur général des services au sujet de l'extension de la Prime Ségur.

M. STOTER fait remarquer que l'Assemblée départementale est la seule assemblée paritaire depuis 2015, et souligne qu'elle a, néanmoins, toujours été présidée par des hommes.

L'Assemblée prend acte du rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

24.1.30 SOUTIEN À LA POPULATION ESPAGNOLE – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

24.2.19 CRÉATION D'UNE MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION SUR LE SERVICE DE PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LA SOMME – M. Olivier JARDÉ, rapporteur, conclusions adoptées

M. JARDÉ présente les propositions du rapport examiné.

M. FAUVET remercie Mme la Présidente d'avoir adapté la composition prévue dans le règlement Intérieur afin de permettre la représentation de l'ensemble des groupes politiques au sein de la mission d'information et d'évaluation. Il souligne que l'objectif est de faire œuvre collective afin de comprendre les difficultés rencontrées par le secteur, qui se sont accumulées depuis de nombreuses années, sans volonté d'incrimination.

Mme la Présidente indique que la mission sera composée de 7 membres dont elle fera partie dans l'intervalle de l'élection d'un nouvel exécutif, et annonce la répartition par groupe politique :

- Unis pour la Somme : 2 Conseillers départementaux
- Somme droite, centre et indépendants : 1 Conseiller départemental
- La Somme en commun : 1 Conseiller départemental
- Gauche démocrate républicaine : 1 Conseiller départemental
- Avenir solidaire et durable : 1 Conseiller départemental

M. TONOLLI remercie Mme la Présidente d'avoir permis au groupe « Avenir solidaire et durable » de participer aux travaux de la mission, et se réjouit qu'à travers le prisme de la mission la question de l'enfance devienne « la priorité absolue des prochaines années ».

Mme la Présidente informe les membres de l'Assemblée que l'arrêté de désignation des membres de la mission sera pris avant le 31 décembre 2024.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

24.2.20 INSERTION, LOGEMENT ET EMPLOI (MISSION 4) – M. Jean-Michel BOUCHY, rapporteur, conclusions adoptées

M. BOUCHY présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. M. BEUVAIN précise qu'il s'abstient. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 2

NPPV :

24.3.12 ESPACES NATURELS (MISSION 6) – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées

M. BEAUVARLET présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

24.3.13 AMÉNAGEMENT (MISSION 7) – Mme Pascal BOHIN, rapporteur, conclusions adoptées

M. BOHIN présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 1

NPPV : 0

**24.3.14 CONVENTIONS TERRITORIALES D'EXERCICE CONCERTÉ DES COMPÉTENCES –
Mme Pascal BOHIN, rapporteur, conclusions adoptées**

M. BOHIN présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

24.4.6 INFRASTRUCTURES (MISSION 8) – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. de JENLIS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 1 (M. TONOLLI)

24.4.7 BUDGET ANNEXE – PARC DÉPARTEMENTAL (MISSION 8) – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. de JENLIS présente les propositions du rapport examiné.

M. SOMON s'interroge sur les critères d'installation des glissières de sécurité le long des routes départementales et cite l'exemple de la route départementale n° 933.

Mme la Présidente invite les services à apporter les informations sollicitées par M. SOMON.

M. BEUVAIN demande si la Fédération française des motards en colère est associée aux projets d'implantation des glissières de sécurité.

Mme la Présidente indique que les services apporteront également une réponse sur ce point.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

24.5.16 CULTURE (MISSION 10) – Mme Margaux DELÉTRÉ, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DELÉTRÉ présente les propositions du rapport examiné.

Faisant référence aux dérogations présentées dans le rapport, M. FAUVET s'interroge sur la possibilité d'assouplir les critères d'attribution de subvention lors du DOB.

Mme DELÉTRÉ justifie les dérogations proposées par l'intérêt qu'ils représentent pour les habitants du département et note la demande de réflexion à mener sur les critères attributifs de subvention.

Après avoir rappelé que le Département œuvre aux côtés des structures en faveur du développement culturel, M. STOTER invite les membres de l'Assemblée à intégrer le Schéma départemental de lecture publique 2025-2030 examiné dans les choix budgétaires qui seront faits sur la période concernée.

Mme DELÉTRÉ affirme que le développement culturel « est et restera une priorité du Conseil départemental ». Elle évoque le guide des compagnies qui recense tous les acteurs culturels du Département, et qui est, selon elle, un outil permettant à la fois d'accompagner les structures et de les faire connaître, notamment auprès des collectivités. Concluant son propos, Mme DELÉTRÉ se dit confiante s'agissant du prochain budget consacré à la culture, et confirme que les dispositifs en vigueur pourront être revus dans le cadre du DOB.

M. FAUVET cite l'exemple de la Région Pays de la Loire où, selon lui, il est envisagé une réduction des aides apportées aux structures culturelles, ce qui aurait un impact important sur le plan économique et social du secteur. Il invite les membres de l'Assemblée à garder cette préoccupation à l'esprit.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 2 (Mmes ÉVRARD et SIRE)

**24.5.17 BUDGET ANNEXE – CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ABBAYE DE SAINT-RIQUIER -
Mme Margaux DELÉTRÉ, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme DELÉTRÉ présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**24.5.18 BUDGET ANNEXE – HISTORIAL DE LA GRANDE GUERRE, Mme Margaux DELÉTRÉ,
rapporteure, conclusions adoptées**

Mme DELÉTRÉ présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER suggère qu'une réflexion approfondie soit engagée autour du devenir du musée de l'Historial afin de définir une feuille de route qui permette de se projeter sur un avenir pérenne, de prolonger la dynamique de 2024 qui a vu la fréquentation augmenter et d'évaluer à terme les choix faits.

M. BEUVAIN se réjouit de la reprise en régie par le Département qui, selon lui, permettra à la collectivité de redonner sens au musée en lien avec tous les partenaires, et d'impulser une nouvelle orientation stratégique, sociale et culturelle.

Après avoir confirmé une fréquentation en hausse du musée en 2024, M. DUFLOT, (*par ailleurs Président de l'association « Historial de la Grande Guerre »*), souligne l'importance historique des sites de Péronne et Thiepval. Il dresse un bilan des réalisations de l'année 2024 et évoque les objectifs futurs à atteindre qui reposeront sur une nouvelle politique d'attractivité, incluant les collégiens, afin que le musée de l'Historial se développe et « devienne une porte d'entrée de la mémoire de notre histoire sur notre territoire ».

Mme DELÉTRÉ remercie la Direction de la culture et des patrimoines et la Direction générale des services pour leur implication dans le projet de reprise en régie. Il y a, selon elle, « une belle endormie à réveiller », l'objectif étant d'en faire un lieu de rencontres et d'échanges incontournable à l'Est du Département, à l'image du Centre culturel départemental de l'Abbaye de Saint-Riquier, à l'Ouest.

Mme CARON-DECROIX précise que les collégiens reviennent à Péronne et Thiepval, et qu'un travail est d'ores et déjà engagé par le Département dans la définition et la mise en place, dès la rentrée 2025, de circuits de visite incluant l'Historial.

Mme la Présidente précise que la reprise en régie s'est traduite par la création de 24 postes dans les effectifs départementaux et que le CST ayant été saisi de cette modification organisationnelle, a émis un avis favorable. Elle conclut son propos en remerciant M. DUFLOT.

Mme la Présidente donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. SOMON pour Mme HIVER.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 2

NPPV : 0

24.5.19 COLLÈGES ET ACTIONS ÉDUCATIVES (MISSION 12) – Mme Virginie CARON-DECROIX rapporteure, conclusions adoptées

Mme Virginie CARON-DECROIX présente les propositions du rapport examiné.

Évoquant le budget de 100 millions d'euros inscrit dans le plan pluriannuel d'investissement et consacré aux collèges d'ici 2028, Mme ERCAN demande si les objectifs initialement définis sont susceptibles d'être révisés dans le cadre de la préparation du budget 2025 compte tenu du contexte budgétaire actuel.

Souhaitant établir un parallèle avec la feuille de route du Département relative à la transition écologique, M. STOTER salue l'expérimentation dans trois collèges du département visant à réduire le volume de déchets, ainsi que la généralisation de l'application WebGerest à l'ensemble des collèges, permettant de valoriser les circuits courts auprès des personnels de restauration scolaire. Il souhaite que l'investissement des personnels de cuisine soit valorisé à travers, notamment, une présentation de leurs réalisations aux élus.

Mme la Présidente présente les avantages de l'application WebGerest qui va être généralisée afin d'accompagner les chefs de cuisine dans la mise en œuvre de l'approvisionnement des services de restauration scolaire en circuits courts.

En réponse à Mme ERCAN, Mme la Présidente confirme que le plan pluriannuel d'investissement sera révisé afin de l'adapter à la santé financière de la collectivité sur les prochaines années tout en préservant le confort et l'épanouissement des collégiens.

M. TONOLLI demande si un plan global de valorisation des biodéchets est prévu à l'issue de l'expérimentation évoquée au sein des trois collèges, et si la fourniture à chaque collège de composteurs est envisagée. Enfin, M. TONOLLI interroge sur la possibilité de conventionner avec des structures privées pour la collecte directe du compost auprès des collèges.

Après avoir décrit la disparité des pratiques au sein des collèges et des intercommunalités en matière de valorisation du compost, Mme CARON-DECROIX affirme qu'une réflexion est en cours sur la généralisation de la valorisation des biodéchets et que l'expérimentation évoquée permettra, selon elle, d'obtenir des chiffres probants.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

24.6.13 DÉVELOPPEMENT AGRICOLE – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées

M. Emmanuel NOIRET présente les propositions du rapport examiné.

Évoquant la subvention au bénéfice de la société ECOFROST PERONNE, M. BEUVAIN s'interroge sur les clauses prévues en contrepartie du versement de la somme de 388 000 euros dans l'hypothèse où l'objectif affiché de création de 97 emplois d'ici 4 ans, et 150 emplois d'ici 2030, ne serait pas atteint. Il demande s'il peut être envisagé d'établir une charte de progrès pour la création d'emploi dans le département, à destination des entreprises bénéficiaires d'aides publiques, à l'image de celle applicable aux bailleurs sociaux.

M. NOIRET souligne que le Département n'est pas le principal contributeur du projet évoqué.

Tout en se réjouissant du soutien apporté à l'industrie agro-alimentaire, M. STOTER alerte sur la consommation très importante en eau de ladite industrie et suggère que les process et les techniques agricoles s'adaptent car, rappelle-t-il, une démarche de sobriété doit être engagée dans l'objectif de réduire de 10% la consommation en eau sur le bassin Artois-Picardie d'ici 2030.

M. NOIRET souligne les avantages du projet en termes économiques et écologiques.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

24.1.31 MOTION – POUR UNE ADOPTION DE LA CHARTE DE L'ASSOCIATION ANTICOR, POUR DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX PLUS ÉTHIQUES – M. Frédéric FAUVET, rapporteur, motion rejetée

M. FAUVET présente la motion intitulée « Pour une adoption de la charte de l'association ANTICOR pour des Conseils départementaux plus éthiques » déposée par les groupes « La Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Présidente rappelle que la charte proposée a été élaborée en 2021 et s'interroge sur les raisons qui motivent, aujourd'hui, une demande d'adoption qui aurait pu intervenir bien avant.

Mme de WAZIERS donne lecture d'éléments de réponse, dont le détail figure en annexe au présent procès-verbal.

M. JARDÉ remarque que certaines propositions de la charte examinée relèvent du pouvoir législatif. Il suggère, par ailleurs, la création d'un groupe de travail transpartisan qui pourrait mener une réflexion sur le sujet de la probité.

M. TONOLLI affirme qu'à travers l'adoption de la charte, il est proposé aux élus départementaux de prendre un engagement moral, ce qui constitue, selon lui, un acte important. Tout en reconnaissant les mesures d'ores et déjà mises en place au sein de l'Assemblée et qui ont été rappelées par Mme de WAZIERS, il se déclare notamment défavorable au cumul de mandats exécutifs locaux. Il considère, par ailleurs, que l'adoption de la charte permettrait de définir une position claire et ferme en cas de mise en accusation ou de condamnation d'un élu, si une telle situation venait à se reproduire.

Parmi les arguments développés par MM. FAUVET et TONOLLI à l'appui de l'adoption de la charte proposée, Mme la Présidente relève qu'il a été fait référence à « des dispositions non coercitives » ou à « un engagement moral » et se dit plus favorable à l'adoption de dispositions intégrées dans le règlement intérieur, dont le respect s'imposerait à tous. Elle rappelle qu'une consultation a été lancée par la collectivité début octobre en vue de réaliser un audit externe sur les risques d'atteinte à la probité, la procédure de passation de la commande publique étant en cours. Enfin, elle rejoint la proposition de M. JARDÉ visant à créer un groupe de travail qui pourrait s'appuyer sur les conclusions de l'audit, une fois achevé, afin de définir des actions concrètes et les règles de fonctionnement à intégrer dans le règlement intérieur de l'Assemblée.

M. FAUVET ne rejette pas l'idée d'une réflexion commune à l'issue de l'audit, mais insiste sur la confiance qu'il accorde à « Anticor », composée, rappelle-t-il de 250 magistrats. Revenant sur les mesures déjà mises en place au sein de la collectivité et qui ont été rappelées, M. FAUVET considère qu'il est possible d'aller plus loin et cite des exemples tirés de la charte. Abordant la question du déport, M. FAUVET rappelle que les interrogations liées aux conflits d'intérêts ont abouti à l'adoption d'un arrêté de déport il y a quelques mois, malgré la présence de l'exécutif depuis trois ans. En conclusion, il réclame un sursaut collectif et considère que l'adoption de la charte proposée pourrait y contribuer.

Mme la Présidente réaffirme la volonté de la majorité d'engager un travail collectif constructif qui se traduirait par la définition de règles de probité, de transparence et de déontologie à intégrer dans le règlement Intérieur.

Mme ERCAN considère qu'il est crucial d'afficher clairement l'engagement du Département en matière de transparence, d'éthique et de valeurs morales comme le propose, selon elle, la charte « Anticor » dont elle plaide l'adoption. Elle considère qu'il est nécessaire de rétablir la confiance entre les habitants du département, les agents départementaux et les élus qui, dit-elle, ont été lésés ces dernières semaines par l'image dégradée véhiculée à travers les récentes affaires. Même si, selon elle, la démission et l'annonce de l'élection d'un nouvel exécutif départemental sont intervenues tardivement, elles marquent une première étape ; elle insiste néanmoins sur la nécessité d'aller au-delà des mesures en vigueur au sein de l'Assemblée. Elle conclut son propos en se déclarant favorable à la suggestion de création d'un groupe de travail transpartisan.

Tout en estimant que les élus n'ont jamais eu besoin d'une charte pour exercer leurs fonctions avec probité, transparence et déontologie, et que l'immense majorité des élus sont intègres et honnêtes, M. BEUVAIN reconnaît que son adoption peut être un signal adressé à la population du département. Même si certaines dispositions qu'elle contient ne le satisfont pas, M. BEUVAIN indique qu'il votera en faveur de la motion.

En conclusion des débats, Mme la Présidente insiste sur la volonté collective d'affirmer clairement et fermement que les élus et les agents sont au travail pour le bien commun des habitants du département. Elle redit son souhait de réunir les groupes politiques au sein d'un groupe de travail, sur la base d'un audit externe, afin de définir des mesures garantissant la probité, la transparence et la déontologie des élus départementaux.

Il est procédé au vote électronique. La motion est rejetée :

VOTES : Pour : 16

Contre : 30

Abstention : 0

NPPV : 0

24.1.32 VOEU – FRAGILITÉ BUDGÉTAIRE DES DÉPARTEMENTS : UN ENJEU CRUCIAL À PRENDRE EN COMPTE DANS LE PLF 2025 POUR LE PROCHAIN GOUVERNEMENT – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, vœu adopté

Mme de WAZIERS présente le vœu intitulé « Fragilité budgétaire des départements : un enjeu crucial à prendre en compte dans le PLF 2025 pour le prochain gouvernement » déposé par les groupes « Unis pour la Somme », « Somme droite, centre et indépendants » et par MM. Frédéric DEMULE et Wilfried LARCHER, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Faisant écho aux annonces faites par l'ancien Premier ministre, M. Michel BARNIER, visant à réduire l'effort budgétaire des Départements, Mme ERCAN regrette qu'une réflexion n'ait pas été engagée sur la possibilité de moduler des droits de mutation à titre onéreux en fonction du montant de l'achat du bien ou de la catégorie des ménages concernés. Elle conclut en précisant que le groupe « Avenir solidaire et durable » votera favorablement le vœu présenté.

M. BEUVAIN apporte la même précision de vote concernant le groupe « Gauche démocrate et républicaine ».

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

24.6.14 EXIGEONS LE MAINTIEN DU CONTROLE AÉRIEN À L'AÉROPORT INTERNATIONAL AMIENS - HENRY POTEZ – Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure, vœu adopté

Mme CARON-DECROIX présente le vœu intitulé « Exigeons le maintien du contrôle aérien à l'aéroport international Amiens-Henry Potez » déposé par les groupes « Unis pour la Somme », « Somme droite, centre et indépendants » et par MM. Frédéric DEMULE et Wilfried LARCHER, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. STOTER souligne qu'au fil des années, toutes les décisions relatives à l'aéroport ont été prises à l'unanimité au sein de l'Assemblée, et confirme le vote favorable du groupe « La Somme en commun » pour le vœu présenté.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté :

VOTES : Pour : 46

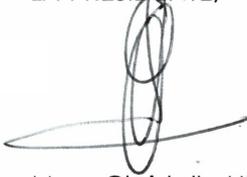
Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

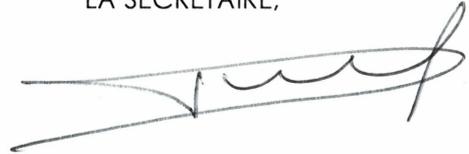
(La séance est levée à 13 heures 16).

LA PRÉSIDENTE,



Mme Christelle HIVER

LA SECRÉTAIRE,



Mme Valérie DEVAUX

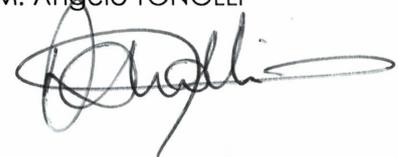
LE PRÉSIDENT DE SÉANCE

M. René LORNON



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Angelo TONOLLI



**Discours Angelo TONOLLI -Avenir Solidaire et Durable –
16/12/2024**

Madame la Présidente par intérim,

Chers collègues,

C'est dans un contexte particulièrement instable que je m'exprime ce matin au nom du groupe « Avenir Solidaire et Durable ». Comme l'immense majorité de nos concitoyens, nous ressentons cette instabilité avec inquiétude.

Nous sommes tout d'abord inquiets sur la santé de notre démocratie. La folle décision du Président de la République de dissoudre l'Assemblée Nationale le soir des élections européennes, dans le seul but de laver le total désaveu de sa politique qu'il a vécu dans les urnes ce jour-là, nous a plongé dans une période trouble.

La victoire de l'extrême droite n'a été évitée que de justesse et n'est le résultat que d'un ultime sursaut du « front républicain ». Malheureusement, plutôt que de tenir compte du résultat des urnes, le Président de la République a choisi de nommer un Premier Ministre issu d'une formation politique désavouée par les électeurs, conduisant son gouvernement à la censure seulement quelques semaines plus tard. La nomination de François Bayrou vendredi dernier, une nouvelle fois au mépris de la volonté de changement de cap exprimée par les Français, devrait sans trop de surprise connaître le même destin.

Cette capacité du Président de la République à mépriser les électeurs a une conséquence directe particulièrement grave : les français sont de moins en moins attachés à la démocratie. En octobre dernier, un sondage commandé par le Conseil

Economique Social et Environnemental nous a montré qu'un français sur quatre n'est pas convaincu que la démocratie soit le meilleur système politique existant, qu'un français sur deux pense que « seul un pouvoir fort et centralisé » peut garantir l'ordre et la sécurité et trois français sur quatre pensent que « tous les hommes et femmes politiques sont déconnectés des réalités des citoyens ».

Dans ce contexte national tendu, la condamnation en première instance de Stéphane Haussoulier arrive au pire moment. A travers cette condamnation, c'est l'image de l'ensemble des élus départementaux qui est abimée. Il était nécessaire de retrouver de la sérénité dans cette assemblée et nous saluons donc sa décision de démissionner de son poste de Président du Conseil Départemental. Mais il en faudra davantage pour retrouver la confiance de nos concitoyens et de nos agents. C'est pourquoi nous nous sommes associés pleinement à la motion visant à adopter la charte ANTICOR. Affirmer notre opposition au cumul excessif des mandats, davantage contrôler l'assiduité des élus, retirer les délégations à tout élu condamné pour atteinte à la probité... Voilà quelques principes forts, indispensables pour regagner la confiance de nos administrés.

Alors que notre Assemblée doit se réunir la semaine prochaine pour élire un nouveau président ou une nouvelle présidente, nous souhaitons avant tout conserver une attitude constructive. Depuis 2021, nous avons souvent été entendus et un certain nombre de nos propositions ont pu se concrétiser, comme sur la question environnementale pour économiser l'eau, sur la question sociale avec la mutuelle départementale, le soutien renforcé aux associations caritatives ou encore l'expérimentation réussie de la sécurité sociale alimentaire. Nous souhaitons pouvoir continuer à trouver un chemin vers le consensus pour faire aboutir d'autres propositions que nous portons.

Tout d'abord nous voulons maintenir un cap clair en préservant le même volontarisme sur certaines politiques : la priorité donnée à la question du handicap, l'ambition du grand projet de développement territorial « Vallée de Somme, Vallée Idéale », ou encore l'engagement de ne fermer aucun collège dans les prochaines années.

Alors que le contexte budgétaire était jusqu'ici très favorable, il pourrait se dégrader dans les prochaines années. La censure du gouvernement Barnier a donné un sursis à nos finances, mais nous devons rester attentifs et combattifs face aux éventuelles tentatives du futur gouvernement de piocher dans les recettes du département.

Parce que sur un certain nombre de sujets, il nous faudra faire mieux. Sur l'aide sociale à l'enfance en particulier. La situation est grave. Nous ne sommes aujourd'hui pas capables d'accueillir dans des conditions décentes l'ensemble des enfants qui nous sont confiés. Et sur ce sujet « faire ce qu'on peut » n'est pas assez, il faut faire mieux. C'est le sens de la mission d'information et d'évaluation des services de la protection de l'enfance dans le département. Nous l'avons réclamée et nous attendons qu'elle soit la première étape d'une priorité absolue donnée à l'enfance.

Sur la politique territoriale également nous demandons une ambition renouvelée. Nous aurions dû être aujourd'hui en train de voter le budget primitif 2025 comprenant les critères de la nouvelle politique territoriale. L'économie se dégrade, on ferme de nouveau davantage d'usines qu'on en ouvre en France, les plans sociaux s'enchaînent : Watts, Valéo ou Auchan ne sont peut-être que les premiers d'une série bien plus importante. Dans cette période, il ne faut pas sous-estimer l'effet levier de la dépense publique. Il est nécessaire de maintenir un haut niveau d'investissement sur le territoire et d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets. C'est de cette façon que nous pourrions sauvegarder

des emplois, c'est de cette façon que nous pourrions amortir le choc provoqué par un retournement de la situation économique.

Enfin sur la politique agricole, alors que la Présidente de la Commission Européenne signe le traité du MERCOSUR contre l'avis de la France, nous devons être au rendez-vous pour assurer aux agriculteurs du territoire des débouchés locaux pour leurs produits. La démarche initiée dans les collèges doit encore être renforcée et élargie à l'ensemble du secteur médico-social. Le soutien à l'implantation de l'usine Ecofrost à Péronne est une bonne chose pour le territoire. Dans cette période difficile, nous ne devons pas lâcher les agriculteurs, et c'est notre rôle que d'agir pour leur créer des débouchés.

Pour conclure, je dirais simplement que les gens en ont marre de l'instabilité, croient de moins en moins en leurs élus et qu'ils s'inquiètent de plus en plus pour l'avenir. Alors face à ça, nous avons le devoir de nous conduire en élus locaux responsables, à l'écoute de leurs préoccupations et uniquement animés par un seul objectif : améliorer leur quotidien.

Mme la Présidente, Mes cher(e)s collègues,

Une pensée pour Mayotte et ses habitants.

J'aurais préféré vous parler longuement de mes préoccupations sur la situation sociale et économique de notre département.

J'ai assisté à la présentation annuelle du rapport sur la pauvreté par le Secours Catholique il y a quelques jours à Amiens. Tous les indicateurs, ou presque, sont au rouge. Plus de pauvreté, plus de pauvres, de + en + jeunes, de + en + isolés. E qui peinent à trouver des réponses dans nos dispositifs : + de 37 % de non-recours au RSA. Oui : près de 40 % de ce qui pourraient percevoir le RSA, de ce qui ont besoin de minimum pour survivre, de ceux qui font la queue aux distributions alimentaires, ne bénéficient de l'allocation de solidarité. Au moment où la Loi va généraliser le RSA rénové / reconditionné qui agit essentiellement sur la sortie des allocataires, nous ferions bien de nous interroger collectivement sur notre capacité à rentrer ces bénéficiaires... d'autant que l'un des griefs majeurs que nous remontent les opérateurs de terrain ce sont justement les difficultés d'accès aux droits et le parcours du combattant des usagers illustré par un schéma aussi complexe que la nomination d'un gouvernement aujourd'hui ...

J'aurais voulu que nous évoquions la situation de notre industrie avec les mauvaises nouvelles qui s'accumulent chez Watts, Valéo, Cottinet alors que les groupes qui coiffent ces entreprises continuent de verser des dividendes à leurs actionnaires et percevoir de l'argent public. J'ai d'ailleurs demandé des informations plus précises sur la situation de l'entreprise Ynsect, placée récemment sous procédure de sauvegarde.

J'aurais suggéré que nous travaillions nos interventions et nos dispositifs en direction de l'agriculture au moment où les accords du Mercosur viennent ajouter à la colère et aux inquiétudes du monde agricole.

J'aurais souhaité que nous évoquions longuement et en profondeur les difficultés que rencontre le secteur de la protection de l'enfance et nos difficultés collectives à garantir des conditions d'accueil dignes et un avenir à ces jeunes. C'est d'ailleurs le sens de la demande de création de la mission d'information et d'évaluation.

J'aurais préféré que nous nous penchions sur les + de 200 postes non pourvus dans notre collectivité et des questionnements de nos agents, par exemple sur l'extension de la prime Ségur

J'aurais aimé que nous construisions des réponses collectives face aux contraintes budgétaires qui pèsent sur nos collectivités.

J'aurais souhaité que nous puissions regarder attentivement la situation de certaines associations en grande difficulté face à cette situation budgétaire. Comment par exemple accepter que dans notre département, l'un des plus concernés par les violences conjugales, que le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Somme (CIDFF) soit menacé et entravé ?

J'aurais voulu que nous évoquions nos préoccupations sur les questions éducatives et nos collègues car nos indicateurs restent préoccupants.

Mais nous ne pouvons démarrer nos travaux sans revenir sur les affaires qui secouent notre collectivité depuis de nombreuses semaines, depuis de nombreux mois.

Cette fin d'année a été marquée par la mise en cause et la très grave condamnation du Président du Conseil départemental, Stéphane Haussoulier, pour des faits d'abus de confiance, de détournement, d'escroquerie et de blanchiment d'argent ; une tache infamante pour notre département et ses habitants, pour notre collectivité, ses élus et ses agents.

Après la condamnation, nous avons réclamé la démission immédiate, considérant que les conditions n'étaient plus réunies pour exercer sereinement la présidence et de représenter dignement la Somme et les Samariens. Mr Haussoulier a finalement dû se résoudre à abandonner sa présidence départementale après que de nombreux élus lui en fait la demande solennelle.

Je remercie les élus de l'opposition et les 17 élus de la majorité qui ont su prendre leurs responsabilités face à cette situation. Je m'interroge par ailleurs sur les silences des autres et leur absence de positionnement dans ce moment grave.

Cette situation n'est pas de notre fait. Si nous manifestons notre responsabilité face à ses événements, je refuse, nous refusons d'être solidaire de ces faits graves. Depuis des semaines, depuis des mois nous alertons sur un certain nombre de faits, nous questionnons sur certaines situations. J'avais moi-même questionné la déontologue sur le corolaire de ces faits et la prévention des conflits d'intérêts. A plusieurs reprises j'ai ressenti de l'indifférence, voire des sarcasmes sur nos : « M. Fauvet faisait les caniveaux ».

Dès lors, pour réparer notre collectivité départementale très affaiblie par ce triste épisode et restaurer la portée de ses politiques publiques, nous proposons à l'ensemble des élus de notre assemblée d'adopter la charte Anticor, association nationale et agréée pour lutter contre la corruption et la prévention des conflits d'intérêts.

Adopter la Charte de l'Elu rédigée par l'association ANTICOR, c'est s'engager dans un processus de transparence et à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres assemblées comme le Sénat ou l'Assemblée Nationale nous demandons à nouveau que la présidence de la commission des Finances soit confiée à l'opposition.

Nous portons cette exigence afin de poursuivre notre apport constructif au sein de l'assemblée départementale. Nous souhaitons partager cette ambition pour la Somme et pour ses habitants.

SESSION DU 16 DECEMBRE 2024

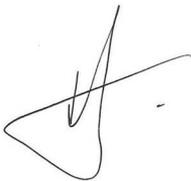
Pour une adoption de la charte de l'association ANTICOR, pour des conseils départementaux plus éthiques

Motion présentée par les groupes La Somme en commun, Gauche démocrate républicaine, Avenir solidaire et durable.

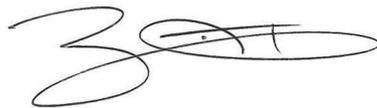
L'association ANTICOR, qui lutte contre la corruption et promeut des pratiques plus éthiques et transparentes au sein notamment des assemblées d'élus, a élaboré **une Charte de l'Elu pour renforcer la transparence et l'éthique dans les pratiques et le fonctionnement des assemblées.**

Cette charte comprend un certain nombre d'engagements, pour une organisation plus éthique de la collectivité, pour encourager la disponibilité et l'intégrité des élus, pour prévenir les conflits d'intérêts, pour reconnaître le rôle des élus d'opposition, pour favoriser la transparence de l'action publique, pour contrôler l'action de la collectivité et faire davantage participer les citoyens aux décisions locales.

Le Conseil départemental s'engage à adopter la charte de l'Elu annexée à la présente motion.



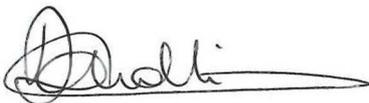
Frédéric FAUVET



Laurent BEUVAIN



Esra ERCAN



Angelo TONOLLI



Zohra DARRAS

LES PROPOSITIONS ANTICOR

anti COR

POUR DES CONSEILS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX PLUS ÉTHIQUES EN 2021 !

De nombreux principes déontologiques sont déjà contenus dans la loi.

La « charte de l'élu » doit obligatoirement être lue lors de la première séance du conseil et une copie doit être transmise à tous les membres du conseil.

Anticor invite les conseils régionaux et conseils départementaux, non seulement à les respecter de façon effective, mais aussi à les renforcer pour plus de transparence et d'éthique. Anticor propose aux candidats en juin 2021 d'intégrer dans leurs programmes tout ou partie de ses 30 propositions pour des conseils régionaux et conseils départementaux plus éthiques.

UNE ORGANISATION PLUS ÉTHIQUE DE LA RÉGION

1.Comité d'éthique. Mettre en place un « comité d'éthique », incluant des élus n'appartenant pas à la majorité et des citoyens, qui sera chargé de contrôler le respect des engagements en la matière et, le cas échéant, faire des préconisations, sur le modèle de l'article L.2143-2 du CGCT.

2.Déontologue. Désigner un référent déontologue, indépendant du conseil, chargé de délivrer des conseils déontologiques aux agents publics mais aussi aux élus. Diffuser son rapport annuel à l'intégralité des élus de la collectivité.

3.Gestion des alertes. Mettre en place un dispositif effectif d'alerte interne qui garantisse la confidentialité et sensibiliser agents et élus sur l'interdiction d'exercer des représailles contre les lanceurs d'alerte.

4.Formation. Former l'ensemble des élus et agents aux obligations de probité, notamment en rappelant l'article 40 du code de procédure pénale et en les sensibilisant aux risques propres à chaque service.

DISPONIBILITÉ ET INTÉGRITÉ DES ÉLUS

5.Non-cumul. Les titulaires de fonctions exécutives du conseil n'auront pas en parallèle de mandat de maire d'une commune de plus de 9.000 habitants ou d'autres mandats nationaux (c'est déjà le cas pour les parlementaires) afin de se consacrer pleinement à leurs fonctions. Le président du conseil n'effectuera pas plus de deux mandats consécutifs.

6.Indemnités. Le montant des indemnités allouées aux conseillers régionaux /départementaux sera modulé en fonction de leur participation effective aux séances plénières et aux commissions. Les indemnités ainsi que l'assiduité seront rendues publiques.

7.Mise en examen. Le président du conseil et le conseil suspendra les délégations de tout-e élu-e mis-e en examen pour atteinte à la probité.

8.Condamnation. Le président du conseil et le conseil retirera les délégations à tout élu condamné pour atteinte à la probité.

PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

9.Déclaration d'intérêts. À l'instar des élus avec délégation pour lesquels il est obligatoire de remettre une déclaration d'intérêts à la HATVP, demander dès le début de mandat puis lors de tout changement de situation, aux élus sans délégation de remplir une déclaration d'intérêts suivant le modèle proposé par la HATVP et remise au référent déontologue pour vérification.

10.Dépôts. Mettre en place, avec le concours du déontologue le cas échéant, des procédés effectifs (registre des dépôts, informations, rappels) pour que tout élu qui a un intérêt direct ou indirect dans un projet ou une décision publique ne participe ni au vote, ni aux débats, ni aux divers actes préparatoires, à fortiori concernant les recrutements ou l'attribution de subventions.

11.Lobbying. Rendre publiques les rencontres des décideurs et des élus du conseil régional [départemental] avec des représentants d'intérêts dans un agenda ouvert (sujet de la rencontre, noms des participants).

12.Cadeaux. Interdire aux élus d'accepter tout cadeau ou avantage d'un représentant d'intérêts, comme c'est déjà le cas pour les fonctionnaires et agents publics.

RECONNAISSANCE DU RÔLE DES ÉLUS N'APPARTENANT PAS A LA MAJORITÉ

13.Information. Assurer un droit effectif à l'information des élus n'appartenant pas à la majorité, y compris en leur donnant accès aux documents et informations préparatoires dans des délais et formes nécessaires à leur participation.

14.Expression des élus. Permettre aux élus n'appartenant pas à la majorité d'exercer un droit effectif à l'expression dans les diverses publications de la collectivité y compris sur le site internet ou les réseaux sociaux.

15.Finances. Proposer la présidence de la commission des finances à un élu n'appartenant pas à la majorité.

16.Marchés publics. Associer les élus n'appartenant pas à la majorité aux phases de négociation prévues dans les procédures 1/ d'attribution des marchés publics 2/ de contrats de concession, et 3/ de désignation des membres non élus de la Commission consultative des services publics locaux.

17.Formation. Encourager tous les élus à exercer leur droit à la formation, notamment en matière de prévention des atteintes à la probité et vérifier leur assiduité.

TRANSPARENCE DE L'ACTION PUBLIQUE

18.Répertoire. Appliquer le code des relations entre le public et l'administration (CRPA) qui impose de mettre en ligne un répertoire des informations publiques (L.322-6 et R.322-7 CRPA), ceci de façon claire et accessible, notamment s'agissant des documents communicables les plus importants : délibérations, arrêtés réglementaires, comptes-rendus des séances plénières, rapports des concessionnaires, rapports annuels sur le prix et la qualité du service, observations de la chambre régionale des comptes, liste des organismes formateurs, contenus des formations ainsi que les montants versés, etc...

19.CADA. Suivre sans délai les avis de la Commission d'accès aux documents administratifs.

20.Open data. Rendre accessibles les bases de données, mises à jour de façon régulière, qu'elles produisent ou qu'elles reçoivent et qui ne font pas l'objet d'une diffusion publique par ailleurs et les données, mises à jour de façon régulière, dont la publication présente un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental (L.312-1-1 du CRPA).

21.Avantages. Mettre en ligne la liste des élus et agents bénéficiant d'un logement ou d'une voiture de fonction.

22.Collaborateurs. Mettre en ligne le nombre, la fonction et la rémunération globale des collaborateurs de cabinet.

23.Contentieux. Mettre en ligne les décisions de justice concernant la collectivité et les frais d'avocats engagés par la collectivité.

CONTRÔLE DE L'ACTION DU CONSEIL

24.Commande. Créer une commission de suivi des contrats de la commande publique, qui examinera notamment tous leurs avenants et contentieux, également chargée de publier les titulaires des marchés publics de tous les montants dont ceux d'un montant inférieur aux seuils de procédures formalisées.

25.Dépenses. Instaurer un service d'audit interne qui surveille notamment les dépenses liées à la communication, aux voyages, aux réceptions, aux frais de bouche et aux invitations.

26.Subventions. Instaurer un contrôle effectif du suivi des aides et subventions de tous ordres. Mettre en ligne une base de données ouverte facilement accessible réunissant les décisions d'attribution de subventions ou d'aides de la collectivité, accompagnées lorsque les seuils sont atteints, des conventions d'objectifs et de moyens et des comptes rendus financiers.

27.Justice financière. Assurer le suivi des recommandations des chambres régionales des comptes en publiant leurs rapports sur le site internet de la collectivité, puis en mettant en place les actions correctives nécessaires.

PARTICIPATION DES CITOYENS AUX DÉCISIONS LOCALES

28.Participation. Associer les citoyens aux projets importants de la collectivité par le biais de consultations ou de référendums locaux et permettre l'expression de chacun.

29.Expression citoyenne. Garantir l'expression de tous les points de vue lors des procédures permettant aux citoyens de s'exprimer.

* * *

30.Charte. Inscrire les présents engagements dans une charte éthique qui sera adoptée en séance de l'assemblée délibérante et annexée au règlement intérieur.



Session du Conseil départemental de la Somme
Lundi 16 décembre 2024

Note à l'attention d'Isabelle de WAZIERS

1^{ère} commission : Finances et administration départementale

Rapport n°24.1.31

Objet : MOTION DÉPOSÉE PAR LES GROUPES « LA SOMME EN COMMUN », « GAUCHE DEMOCRATE ET RÉPUBLICAINE » ET « AVENIR SOLIDAIRE ET DURABLE »

« Pour une adoption de la charte de l'association ANTICOR, pour des conseils départementaux plus éthiques »

Rapporteur : Frédéric FAUVET

Éléments de réponse

[La présidente par intérim donne la parole à Isabelle de Waziers]

Les élus signataires de cette motion ont repris le document de l'association militante ANTICOR intitulée « *les propositions ANTICOR pour des conseils régionaux et départementaux plus éthiques en 2021* ».

Je constate ainsi que nous sommes devant une « motion d'opportunité », malheureuse pour tous, qui n'a pas été proposée jusqu'alors.

Au-delà, ce document reprend au total 29 propositions (la 30^{ème} étant un engagement), sachant que de nombreux principes déontologiques sont déjà contenus dans la Loi .

Sur ces 29 propositions, il faut savoir que le Département a déjà mis en œuvre, totalement ou partiellement, 17 actions, soit les 2/3 des propositions formulées.

Nous avons voté ce jour le renouvellement de la mise en place d'un **référént déontologue** en la personne de Monsieur Francis LEC, avocat, ancien Conseiller départemental, issu d'un groupe politique d'opposition, le vôtre M. Fauvet.

Par ailleurs, un référént déontologue est en place, cette fois-ci pour les agents, via le Centre départemental de gestion de la Somme.

Sur la **gestion des alertes**, le Département de la Somme est doté d'un référént chargé des signalements émanant de lanceurs d'alerte. Un arrêté du Président du 26/07/2022 a d'ailleurs fixé les missions et la procédure de saisine de ce référént qui est mutualisé puisqu'il s'agit de la référente « déontologie, laïcité et alerte éthique » du Centre de gestion de la Somme.

Seul le prononcé fait foi

Quant à la **formation**, plusieurs séances de sensibilisation aux obligations de probité ont eu lieu. Il y a eu notamment une en novembre 2021 et une en juin 2024 pour les élus. Une note du 3 juin 2023 relative à la déontologie des agents a également été diffusée.

Sur la **formation, toujours**, des crédits pour les élus départementaux sont votés tous les ans. À ce jour, ils ne sont jamais entièrement dépensés, et je note d'ailleurs que vous en avez bénéficié le 9 décembre dernier, malgré le caractère tardif de la demande... et du contexte.

Sur les **indemnités**, l'article 36 de notre règlement intérieur prévoit déjà que le montant des indemnités allouées aux conseillers départementaux est modulé en fonction des absences non justifiées aux séances de Conseil départemental et de commission permanente (1/20ème par demi-journée d'absence non justifiées).

La collectivité a, depuis quelques mois, mis en place une **procédure de prévention des conflits d'intérêt** en amont des séances et après séance. Nous l'avons encore constaté ce matin, et je tiens, en votre nom à tous, à saluer et remercier le travail des agents de la Direction des affaires juridiques, notamment le Service des Assemblées.

Le **droit à l'information** est respecté dans la collectivité. En ce qui concerne les délais de transmission des documents relatifs aux sessions du Conseil départemental, il est d'usage d'aller au-delà des 12 jours francs obligatoires en laissant une période de deux week-ends de lecture des documents, faisant dépasser le délai minimum légal de 12 jours francs.

Le **droit effectif à l'expression des élus de l'opposition** est naturellement respecté, avec une tribune dans le magazine d'information diffusé à la population samarienne, mais aussi un espace sur le site Internet de la collectivité.

Chers élus de l'opposition, je vous rappelle par ailleurs que vous êtes **membres de plusieurs instances, décisionnelles ou pas**, telles que la commission d'appel d'offres, de la commission concessions ainsi que de la Commission consultative des services publics locaux.

Je ne reviendrais pas sur les nombreux **documents déjà accessibles en ligne**, comme les rapports d'activités ou de développement durable, les délibérations, les procès-verbaux de séance ou les documents budgétaires. Par ailleurs, un ensemble de données sont déjà mis en ligne en « **open data** ». Le Département répond systématiquement aux demandes émanant notamment des services de l'État.

Une réponse systématique est apportée aux demandes de communication des documents administratifs dans le cadre des **démarches « CADA »**.

Seul le prononcé fait foi

La charte que vous présentez mentionne également un point sur les **avantages** : là aussi, une délibération annuelle fixe la liste des personnes bénéficiant d'un logement de fonction ou d'un véhicule de fonction. Nous l'avons voté il y a quelques minutes.

Sur les éventuels sujets de **contentieux**, l'ensemble des frais d'avocat sont communiqués aux élus y compris de l'opposition via l'envoi de tableaux fournis en amont des sessions.

La liste des attributaires de **marchés** est un document public communiqué à l'ensemble des élus. Les annonces d'attribution des marchés sont publiées sur la plateforme des marchés publics de Somme numérique.

Enfin, car je pense avoir été assez exhaustive, l'ensemble des **recommandations CRC** sont suivies. Conformément à la loi, un rapport est présenté à l'assemblée un an après la réception du rapport définitif. Ce rapport précise les suites données aux recommandations.

Sur les actions restantes proposées, certaines ne sont pas partagées sur le fond, comme sur le non-cumul des fonctions exécutives avec un mandat de Maire d'une commune de plus de 9000 habitants ou l'engagement pour un président du Conseil départemental de ne pas faire plus de deux mandats.

Que dirait Max Lejeune de tout cela ? Qui, dans cette salle, peut dire que ses 43 années à la tête du Département n'ont pas été bénéfiques pour la Somme et ses habitants ?

Certaines propositions présentées, Mesdames, Messieurs, prêtent néanmoins à réflexion et pourraient être mises en place par le Département comme par exemple la **mise en ligne des décisions de justice concernant la collectivité**. Nous allons étudier ce point.

Enfin, je tiens à vous dire que le Département de la Somme a souhaité lancer une consultation pour mener un audit externe afin de réaliser une cartographie des risques d'atteinte à la probité et de mettre en place un plan d'actions destiné à en assurer la maîtrise.

Cette consultation a été lancée le 2 octobre avec date de remise des offres au 29 octobre. L'analyse des 9 offres réceptionnées est en cours et le marché sera contractualisé avant la fin de cette année.

A l'issue de ce travail d'audit dont les résultats pourront être communiqués aux élus, cette décision relevant du futur exécutif, un travail pourra être mené pour adopter en session du Conseil départemental de nouvelles mesures destinées à renforcer les actions déjà mises en œuvre.

À ce titre et ceci exposé, considérant de plus que le Département respecte déjà les termes du CGCT concernant la « Charte de l'élu local », lue et remise sur table lors de la réunion d'installation du 1er juillet 2021, considérant que nous avons adopté le 25 juin 2018 la charte de déontologie relative à la gestion des crédits FSE, la majorité départementale préfère le fond des dossiers à la « communication » et ne votera pas cette motion.

Je vous remercie.

Réunion du Conseil départemental du 16 décembre 2024
1^{ère} commission

**Vœu déposé par les élus des groupes Unis pour la Somme,
Somme droite, centre et indépendants, ainsi que Frédéric Demule et Wilfried Larcher**

**Fragilité budgétaire des Départements :
un enjeu crucial à prendre en compte dans le PLF 2025 pour le prochain gouvernement**

Le 10 octobre dernier, la première version du Projet de Loi de Finances pour 2025 présentait un ensemble de mesures visant à réduire le déficit public de 7% à 5% du produit intérieur brut (PIB). Pour atteindre cet objectif, une diminution des dépenses publiques de 41,3 milliards d'euros était envisagée, avec 5 milliards pour les collectivités territoriales dont 2,2 milliards pour les Départements.

Dans la Somme, cette réduction substantielle représentait, pour le Département, près de 27 millions d'euros, se décomposant notamment en 14 millions d'euros de mise en réserve de recettes, 3,5 millions d'euros de pertes liées au gel de la TVA, une réduction du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), une contribution accrue à la résorption du déficit de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) et une diminution continue des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

Face à cette situation aussi inédite que préoccupante, les Départements de France, tous bords politiques confondus, ont demandé à l'État une révision immédiate de ces dispositions, tout simplement intenable.

Michel Barnier, alors Premier Ministre en responsabilité, avait annoncé lors des Assises de Départements de France le 15 novembre dernier une réduction significative de l'effort demandé aux Départements.

Suite à l'adoption d'une motion de censure lors de l'examen, à l'Assemblée nationale, du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS), une loi spéciale garantissant la continuité de l'État est actuellement examinée par l'Assemblée nationale, avant d'être soumise au Sénat dans les prochains jours. Cette démarche sera suivie, en 2025, par un nouveau Projet de Loi de Finances.

Conscients de la nécessité pour l'État de retrouver une soutenabilité de l'endettement tout en préservant la dynamique économique du pays, les élus départementaux de la Somme tiennent à rappeler leur vigilance quant aux impacts des futures orientations budgétaires sur les finances des collectivités locales, et notamment des Départements.

Nous appelons le prochain gouvernement à reconnaître la fragilité structurelle des Conseils départementaux et à y apporter des réponses concrètes et pérennes pour assurer les compétences qui leur incombent, qu'elles soient obligatoires ou optionnelles, au service des habitants et de nos territoires. La pérennité de l'échelon départemental en dépend.

Ce vœu est adressé à :

- M. le Premier Ministre ou Mme la Première Ministre prochainement nommé(e)

Copie de ce vœu est adressée à :

- Mmes MM. les Parlementaires de la Somme

- M. le Préfet de la Somme

- M. Xavier Bertrand, Président de la Région Hauts-de-France

- M. Bénédicte Thiébaud, Présidente de l'Association des Maires et des présidents d'intercommunalités de la Somme

- Mmes MM. les Présidents d'EPCI de la Somme



Arnaud BIHET



Bertrand DEMOUY



Brigitte LHOMME



Christelle HIVER



Claude HERTAULT



Emmanuel NOIRET



France FONGUEUSE



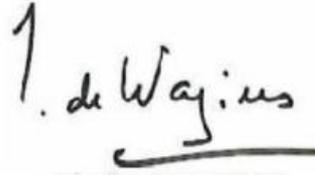
Franck BEAUVARLET



Françoise RAGUENEAU



Hubert de JENLIS



Isabelle de WAZIERS



Jannick LEFEUVRE



Jean-Michel BOUCHY



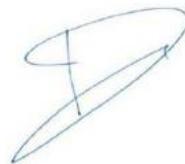
Jocelyne MARTIN



Stéphane HAUSSOULIER



Olivier JARDÉ



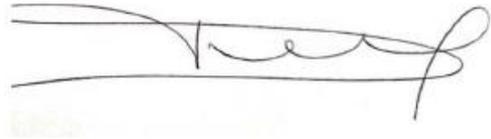
Pascal BOHIN



Sabine CARTON



Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT



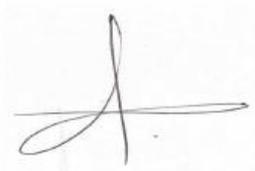
Valérie DEVAUX



Virginie CARON-DECROIX



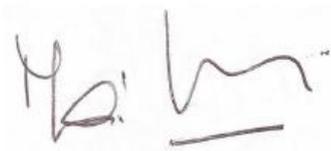
Margaux DELÉTRÉ



Guillaume DUFLOT



Guislaine SIRE



Françoise MAILLE-BARBARE



Monique EVRARD



Laurent SOMON



Frédéric DEMULE



Wilfried LARCHER

Réunion du Conseil départemental du 16 décembre 2024
6^{ème} commission

**Vœu déposé par les élus des groupes Unis pour la Somme,
Somme droite, centre et indépendants, ainsi que Frédéric Demule et Wilfried Larcher**

**Exigeons le maintien du contrôle aérien
à l'aéroport International Amiens - Henry Potez**

Le vendredi 22 novembre dernier en fin de journée, les contrôleurs aériens de la tour de contrôle de l'aéroport International Amiens - Henry Potez apprenaient la fermeture du contrôle aérien de la plate-forme et donc la suppression de leurs postes. Ils sont à ce jour 5. Ils ont immédiatement informé la direction de l'aéroport et la présidente. Prévenue l'après-midi même l'usine Airbus Atlantic nous confirmait la tenue d'une réunion le jeudi 5 décembre.

Ce n'est que quelques jours plus tard que les élus et la direction de l'aéroport étaient convoqués à une réunion de concertation en préfecture de la Somme, avec la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).

Cette réunion qui s'est tenue autour de Rollon Mouchel Blaisot, Préfet de la Somme, et de Damien Cazé, directeur général de la DGAC, n'a pas permis de répondre aux craintes légitimes émises par les présidents des 3 collectivités territoriales qui financent et portent l'aéroport dans son organisation et son fonctionnement : le Conseil départemental de la Somme, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot et la Communauté d'agglomération Amiens métropole. Elle n'a pas non plus permis de nous éclairer sur les critères objectifs ayant conduit à cette décision ainsi que sur l'économie réellement réalisée par la DGAC.

Les suppressions annoncées impliquent purement et simplement la disparition du service public de contrôle aérien sur notre aéroport avec des conséquences désastreuses pour notre bassin économique et nos perspectives de développement. Situé à proximité du site industriel Airbus Atlantic d'Albert-Méaulte, seul site qui produit les pointes avant des avions de la gamme Airbus (familles A320, A330, A350 et A400M), il accueille chaque semaine un ou plusieurs Beluga XL qui viennent récupérer leur chargement afin de les acheminer vers les autres sites industriels du groupe.

La perte d'une tour de contrôle pour notre aéroport pourrait dissuader Airbus de maintenir ses activités, pour des raisons de sécurité et de responsabilité. Nous ne pouvons envisager l'avenir industriel de notre territoire sans ce fleuron français, leader mondial de l'aéronautique qui emploie près de 2 000 salariés et prévoit une montée en puissance de son activité avec des perspectives fortes sur l'aéronautique de demain (avion décarboné). La perte de contrôleurs aériens mettrait également un terme aux évolutions et diversifications possibles de l'aéroport qui assure déjà du contrôle douanier, des vols sanitaires et qui est, depuis peu, référencé Péllicandrome.

Du point de vue de la sécurité, le déclassement de notre espace aérien, dû à la perte du service de contrôle, rendrait possible son survol par des engins légers sans maîtrise de leur trajectoire et de leur position (de type ULM ou drone) ; ceux-ci risqueraient ainsi d'entrer en collision avec les appareils du groupe Airbus dont le Beluga XL, peu maniable et dont le poids avoisine les 200 tonnes. En l'absence de contrôleurs aériens, l'aéroport serait contraint de les remplacer par des AFIS (Aerodrome Flight Information Service) qui ne disposent pas des mêmes prérogatives ni de la même autorité pour guider les pilotes approchant le site. Cela pose notamment la question de la responsabilité en cas d'accident : avec une telle décision de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), cette responsabilité serait désormais assumée par les compagnies aériennes circulant dans notre espace aérien. Airbus l'affirme, les procédures appliquées dans toutes ses bases européennes l'empêchent de faire atterrir ses appareils sans contrôle. Les assurances pourraient également s'opposer à une telle configuration, jugée trop risquée. Confrontés à cette situation, nombreux sont les aéroports qui ont vu leur activité régresser, voire ont été contraints de cesser leurs activités.

Même partielle, la perte de contrôleurs sur notre site est donc totalement inenvisageable. La DGAC, engagée dans un processus de modernisation de son système de gestion des flux aériens, ne peut sacrifier l'aéroport de façon si arbitraire. De plus, les aéroports samariens ont déjà, depuis plus de 4 ans, opéré une rationalisation de leurs activités. Désormais, l'aérodrome de Glisy est uniquement consacré à des activités de loisirs et ne possède pour cela, ni contrôleurs, ni AFIS. L'aéroport International Amiens Henri Potez, situé à Méaulte, est donc l'unique de notre département qui offre un tel service de contrôle, requis par de nombreux usagers. Sa suppression serait une perte immense pour notre territoire, un « signal d'affaiblissement » selon les propres mots du DGAC.

Au-delà de ces inquiétudes, la méthode avec laquelle cette décision a été prise, sans la moindre concertation avec les équipes de l'aéroport, les agents de la DGAC, les salariés du site Airbus d'Albert-Méaulte, les partenaires et les élus locaux, nous interroge. Pire encore, elle s'accompagne d'une politique brutale de gestion des ressources humaines consistant à obtenir la mutation des 5 agents de contrôle de notre tour vers d'autres sites, précipitant ainsi la perte du service de contrôle aérien. Les agents apprécient le travail mené à l'aéroport et sont fortement implantés sur leur territoire. Les pousser vers la sortie serait totalement inhumain et ne répond à aucune logique de bon sens.

En responsabilité, les Conseillers départementaux de la Somme demandent donc au prochain gouvernement de mettre un terme à cette démarche enclenchée depuis plus de 2 ans et qui bénéficiait, jusqu'alors, du soutien des 3 précédents ministres chargés du transport. Les économies potentielles liées à la suppression du service de contrôle sur notre aéroport ne justifient pas de mettre en difficulté les 2 000 salariés du groupe Airbus, et autant d'indirects, qui font vivre notre bassin d'emploi. La sécurité des pilotes et de leur chargement ne saurait être sacrifiée au nom des réductions budgétaires.

Ce vœu est adressé à :

- **M. le Premier Ministre ou Mme la Première Ministre prochainement nommé(e)**

Copie de ce vœu est adressée à :

- **Mmes MM. les Parlementaires de la Somme**

- **M. le Préfet de la Somme**

- **M. Xavier Bertrand, Président de la Région Hauts-de-France**

- **M. Bénédicte Thiébaud, Présidente de l'Association des Maires et des présidents d'intercommunalités de la Somme**

- **Mmes MM. les Présidents d'EPCI de la Somme**



Arnaud BIHET



Bertrand DEMOUY



Brigitte LHOMME



Christelle HIVER



Claude HERTAULT



Emmanuel NOIRET



France FONGUEUSE



Franck BEAUVARLET



Françoise RAGUENEAU

Hubert de JENLIS

Isabelle de WAZIERS

Jannick LEFEUVRE

Jean-Michel BOUCHY

Jocelyne MARTIN

Stéphane HAUSSOULIER

Olivier JARDÉ

Pascal BOHIN

Sabine CARTON

Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT

Valérie DEVAUX

Virginie CARON-DECROIX

Margaux DELÉTRÉ

Guillaume DUFLOT

Guislaine SIRE

Françoise MAILLE-BARBARE

Monique EVRARD

Laurent SOMON

Frédéric DEMULE

Wilfried LARCHER